



# Déclaration Modern Slavery Act 2017

Le respect des droits fondamentaux au travail intégrant les principes et droits de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) de mars 2015 est au cœur de la politique de responsabilité sociale et éthique CNIM et ses filiales (dont Bertin Technologies).

C'est dans ce contexte, que conformément à l'article 54 de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne, Bertin Technologies a établi le présent document qui décrit sa démarche d'analyse de risque et liste les différentes mesures mises en place pour prévenir l'esclavage et la traite des êtres humains dans ses activités ou dans ses chaînes d'approvisionnement.

## I. Analyse de risque dans la chaîne d'approvisionnement Bertin Technologies

Les achats réalisés par Bertin Technologies concernent des biens ou des prestations de service liés à des développements technologiques, des développements de logiciels et à la production de produits.

Une analyse de risque a été réalisée par Bertin Technologies sur l'ensemble des commandes fournisseurs traitées au cours de l'exercice 2017. Cette étude basée sur l'indice Global Slavery 2016 met en évidence la localisation des fournisseurs en regard du niveau de risque du pays concerné. Il ressort de cette analyse, que plus de 99,1% du chiffre d'affaire des achats de Bertin Technologies est traité par des fournisseurs situés dans des zones à très faible risque.

## II. Politiques et pratiques

Pour plus d'informations sur nos politiques sur l'esclavage et la traite des êtres humains, veuillez lire les documents CNIM applicables à la filiale Bertin Technologies :

- ▶ La déclaration du Directoire de CNIM  
<https://cnim.com/sites/default/files/media/Publications/Publications%20pdf/declaration-of-the-management-board-cnim.pdf> ;
- ▶ La politique d'achat du Groupe CNIM  
<https://cnim.com/sites/default/files/media/Publications/Publications%20pdf/cnim-group-purchasing-policy.pdf> ;
- ▶ Le dispositif du sonneur d'alerte CNIM  
<https://cnim.com/en/group/csr-commitments> .

## III. Plan d'actions 2017

En 2017, Bertin Technologies a mis en œuvre des actions visant à mieux prendre en compte l'esclavage, la traite des êtres humains et les droits de l'homme au travail. C'est dans ce sens que les documents suivants ont été amendés :

- ▶ L'attestation fournisseur, que tous les nouveaux fournisseurs doivent remplir et signer avant la conclusion d'un contrat ou d'une commande,
- ▶ Les conditions générales d'achat Bertin Technologies, jointes à tous nos bons de commande.  
En signant ces documents, nos fournisseurs s'engagent, ensemble et en coopération avec Bertin Technologies, à respecter ces principes et à s'assurer que leurs propres sous-traitants s'y conforment,
- ▶ Le modèle de compte rendu d'audit fournisseur utilisé par les auditeurs Bertin Technologies.

Cette déclaration, portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, a été approuvée par Philippe Demigné, Président de Bertin Technologies.

Fait le 25/01/2018, à Montigny-le-Bretonneux (France)